



**MAIRIE  
DE  
DRAILLANT**

Heures d'ouverture :  
Lu et Me : 10h - 17h sans interruption  
Ma : 13h30 - 17h  
Ve : 14h - 18h  
2<sup>ème</sup> samedi du mois : 9h - 12h

E-Mail : [mairie.drailant@orange.fr](mailto:mairie.drailant@orange.fr)

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 25 novembre 2019**

Présents : GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIÉ Stéphane, BERNADON Bernadette, GAULTIER Katherine, LACROIX Benoît, PONCET Jean-Marc.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, CHESSEL Lucien, DUPRAZ Gérard, LACROIX Jean-Charles, MARCLAY Nathalie, MAION Yannick.

Monsieur Jean-Marc PONCET a été désigné secrétaire de séance.

---

Le compte rendu de la séance du 7 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

**VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS**

Monsieur Pascal GENOUD, 1<sup>er</sup> adjoint, informe les conseillers municipaux que le conseil communautaire s'est prononcé pour une répartition du FPIC (**fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales**) de droit commun tout en prévoyant d'affecter l'équivalent du FPIC « partie communale » en le fléchant par fonds de concours sur des travaux qui vont démarrer pour les 25 communes du territoire. Il s'agit d'une démarche volontariste permettant à l'agglomération de soutenir les projets d'investissement des communes.

A ce titre, le conseil communautaire de Thonon Agglomération a validé, lors de sa séance du 24 septembre 2019, le versement de ces fonds de concours à l'appui des fiches de recensement retournées par les communes membres.

Il convient donc d'accepter le versement par Thonon Agglomération du fonds de concours d'un montant de 5 878 € concernant l'opération de réhabilitation et d'agrandissement de l'ancien réservoir, le goudronnage du chemin d'accès du bâtiment et la démolition de l'ancien pèse-lait situé au Liège.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours par Thonon Agglomération.

**ENREGISTREMENT D'UN ELEVAGE A L'ENGRAISSEMENT ET D'UN CENTRE DE TRANSIT ET DE VENTE DE BOVINS**

Monsieur Pascal GENOUD, 1<sup>er</sup> adjoint, informe le Conseil municipal de l'arrêté n° PAIC-2019-0113 de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie du 6 septembre 2019 prescrivant l'ouverture d'une consultation du public du lundi 14 octobre 2019 au mardi 12 novembre 2019 inclus, concernant la demande d'enregistrement d'un élevage à

l'engraissement et d'un centre de transit et de vente de bovins présentée par l'EARL BURGNIARD, situés sur le territoire de la commune de Lully.  
Le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur ledit dossier.

Le Conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable.

### **ZAE DES LANCHES - ACQUISITION DE FONCIER DE THONON AGGLOMERATION AU PROFIT DE CERVENS**

Considérant la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique, Monsieur Pascal GENOUD, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle qu'au regard de ces dispositions, Thonon Agglomération est seule compétente sur les zones d'activités économiques notamment pour la commercialisation du foncier.

S'agissant d'une nouvelle opération, Thonon Agglomération doit acquérir le foncier à la commune de Cervens, afin de pouvoir le céder au porteur de projet pour l'implantation d'une entreprise artisanale (charpente bois).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions d'acquisition du foncier.

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur Pascal GENOUD, 1<sup>er</sup> adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement, rédigé par Thonon Agglomération pour l'année 2018, en application du décret n° 95-635 du 06 mai 1995.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement pour l'année 2018. Ce rapport est consultable sur le site internet de Thonon Agglomération.

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service prévention et gestion des déchets, rédigé par Thonon Agglomération pour l'année 2018, en application du décret n° 95-635 du 06 mai 1995.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service prévention et gestion des déchets pour l'année 2018. Ce rapport est consultable sur le site internet de Thonon Agglomération.

### **DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur Claude MAURICE, adjoint aux finances, expose qu'il est nécessaire de procéder à certaines modifications sur le budget 2019.

Le Conseil municipal accepte les modifications budgétaires exposées à l'unanimité.

## AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur Pascal GENOUD, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle la réorganisation du secrétariat de mairie suite à la mutation d'un des deux agents.

A ce titre, il convient d'augmenter le temps de travail de l'agent en place à savoir un passage de 30,5/35<sup>e</sup> à un temps plein (35 heures/semaine).

Les heures d'ouverture de la mairie au public sont modifiées de la façon suivante :

Lundi et mercredi : 10h-17h sans interruption

Mardi : 13h30-17h

Vendredi : 14h-18h

2<sup>ème</sup> samedi du mois : 9h-12h

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif.

## QUESTIONS DIVERSES

Il est rappelé que les estrades stockées dans le local de la salle des fêtes ne sont pas mises à disposition lors de la location de la salle. Ce point sera noté dans le règlement.

Lors du mouvement de grève du jeudi 5 décembre, la commune assurera un service d'accueil à l'école de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 conformément à la réglementation nationale (loi du 20 août 2008). Les services de cantine et de garderie seront également assurés.

Le Conseil municipal remercie le Conseil départemental pour le marquage au sol sur la route du Col des Moises.

L'invitation de Monsieur le Maire et de son Conseil municipal à un apéritif dînatoire, suivi d'un concert, le samedi 14 décembre 2019 à partir de 20h à la salle des fêtes de Draillant est **annulée** et reportée à une date ultérieure pour des raisons de santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour le Maire empêché,

Le 1<sup>er</sup> adjoint,

Pascal GENOUD

